

RAPPORT D'ACTIVITE 2025

CONSEIL d'ARCHITECTURE, d'URBANISME et de l'ENVIRONNEMENT de VAUCLUSE



INFORMER - SENSIBILISER - CONSEILLER - FORMER

SOMMAIRE

Edito	1
1-Missions du CAUE	2
2-Finances et chiffres clés	4
3-Projets territoriaux de valorisation et de développement durable	8
4-Urbanisme	11
5-Aménagement d'espaces publics	14
6-Construction et aménagement de bâtiments publics	18
7-Protection et mise en valeur du patrimoine bâti	22
8-Protection et mise en valeur du patrimoine naturel	26
9-Sensibilisation et formation	30
10-Jurys et commissions	33
11-Assistance architecturale	35
Carte des secteurs 2025	37
L'équipe et le bureau 2026	40

Couverture : Caumont-sur-Durance - CAUE de Vaucluse©

EDITEUR

Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de Vaucluse

51 rue des Fourbisseurs - 84000 Avignon

Tél. : 04 90 13 49 50

Mail : secretariat@caue84.fr

Site : www.caue84.fr

Directrice de la publication : Corinne Testud-Robert

ISSN 1169 - 4645

Maquette : KH Communication

Impression 300 exemplaires - Imprimerie Sud Labo



www.caue84.fr



L'année écoulée a été une période de transition importante pour notre CAUE de Vaucluse, marquée dès son commencement par le décès soudain de Claude Commune, l'un de nos architectes-conseil « historiques », et ami avant tout, et un déménagement dans de nouveaux locaux. Nous sommes aujourd'hui revenus en intramuros d'Avignon, au 51 rue des Fourbisseurs, voisins de Vaucluse Provence Attractivité.

Dans un contexte budgétaire apaisé, notre CAUE n'a pas dérogé à sa mission première : accompagner, conseiller et sensibiliser les élus, les professionnels et les habitants aux enjeux de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, en offrant des réponses concrètes et en renforçant la qualité des projets locaux. Les défis auxquels nous faisons face, qu'ils soient financiers, environnementaux ou sociaux, ne font que souligner la pertinence de notre engagement et la nécessité de poursuivre notre mission, avec détermination et solidarité. Comme toujours, et plus que jamais, le CAUE de Vaucluse est un outil indispensable pour les collectivités et les citoyens.

Depuis plusieurs années, la part consacrée au conseil des collectivités est toujours dominante dans nos activités. En proposant son expertise technique, le CAUE aide les élus à développer leurs projets pour répondre aux enjeux du territoire, en considérant à la fois les habitants et les acteurs locaux, le patrimoine bâti et naturel, dans leur complexité. Dans ce contexte, l'articulation avec les ingénieries départementales est essentielle. Ainsi, en coopérant avec plus d'une vingtaine d'acteurs dans des domaines complémentaires, le CAUE s'implique dans un réseau dynamique qui favorise le partage de compétences et d'actions au bénéfice des habitants du Vaucluse. Ces synergies permettent de multiplier les ressources et d'optimiser les projets, tout en garantissant une approche pluridisciplinaire.

Dans un contexte national de fragilisation des CAUE par l'affaiblissement de leurs ressources liées à la Taxe d'Aménagement, je tiens à remercier la Présidente du Conseil Départemental pour sa confiance renouvelée en notre belle association, ainsi que les collectivités et les partenaires qui ont confirmé leur soutien en adhérant et en collaborant avec le CAUE durant cette année. Je remercie également l'ensemble de l'équipe et le conseil d'administration pour leur mobilisation continue, et je forme le vœu que, grâce à notre travail collectif, le CAUE de Vaucluse continue de rayonner et de servir notre département avec efficacité et humanité.

Corinne Testud-Robert
Présidente du CAUE de Vaucluse
Vice-Présidente du Département

1

MISSIONS du CAUE

Le CAUE, ou Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture de 1977.

Le législateur ayant réaffirmé récemment que l'architecture, les paysages et le patrimoine étaient d'intérêt public, il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire départemental.

En outre, au vu de son impact sur nos territoires, la prise en compte du dérèglement climatique constitue un axe majeur de ses actions.

Le CAUE a été créé à l'initiative du Département de Vaucluse, il est présidé par une élue locale : Corinne Testud-Robert, Vice-Présidente du Conseil Départemental.

LES CAUE SONT INVESTIS DE 4 MISSIONS :

Extraits de la loi du 3 janvier 1977

Conseiller les collectivités

Le CAUE est à la disposition des collectivités et administrations publiques qui peuvent le consulter pour tout projet d'architecture, d'urbanisme ou d'environnement : diagnostics territoriaux, analyse de paysage, études préalables aux documents d'urbanisme, guides de recommandations architecturales et paysagères, accompagnement des projets d'équipements publics, etc... Et notamment afin de limiter les conséquences du dérèglement climatique sur nos territoires.

Conseiller les particuliers

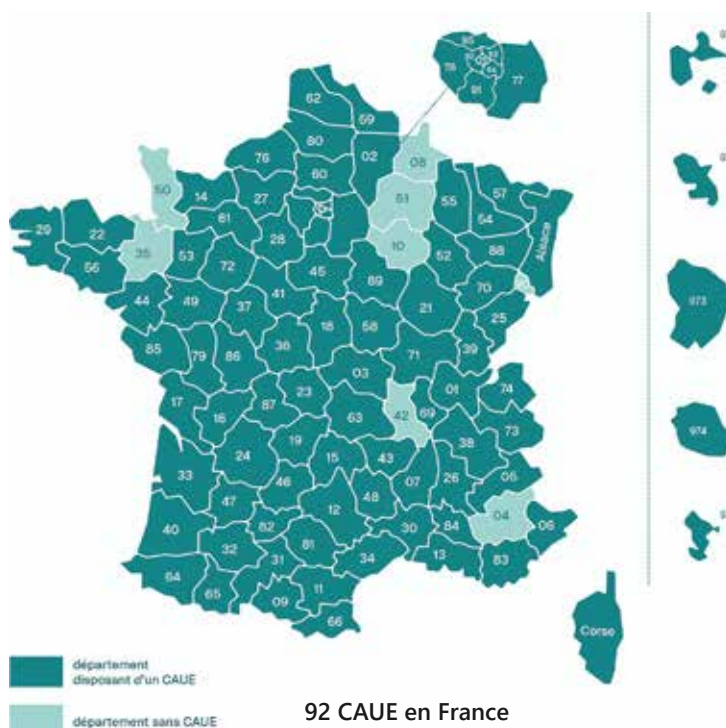
Le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire, les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois pouvoir être chargé de la maîtrise d'œuvre.

Former

Le CAUE contribue à la sensibilisation et à la formation des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Sensibiliser

Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, notamment au travers des permanences effectuées en communes.



UN ORGANISME ASSOCIÉ DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

VAUCLUSE
LE DÉPARTEMENT

Historiquement né de la volonté du Département, c'est ce dernier qui est en charge au sein du Conseil d'Administration, de la gouvernance de l'association.

Les deux institutions consolident en permanence leur partenariat en développant, à côté des traditionnelles missions de conseil au public et d'accompagnement des collectivités, des missions d'accompagnement aux services du Département.

La convention cadre liant le CAUE au Département définit ainsi des axes d'intervention communs permettant de créer des articulations entre les dynamiques portées par les deux

partenaires pour favoriser des synergies de développement territorial à l'échelle du Vaucluse. Les axes d'intervention convergent avec les axes de la stratégie « Vaucluse 2025-2040 » :

- Accompagner un développement fondé sur l'identité du Vaucluse,
- Soutenir la structuration des territoires de proximité,
- Contribuer à une société plus inclusive et plus solidaire,
- Refonder une gouvernance partenariale.

En 2025, des actions sont établies entre le CAUE et l'Agence technique départementale Vaucluse Ingénierie, dont le CAUE est partenaire.

2 FINANCES et CHIFFRES CLÉS



Les recettes du CAUE proviennent essentiellement du produit de la taxe d'aménagement perçue par le Département ainsi que des adhésions et contributions des collectivités membres.



Les comptes 2025 s'établissent à 1 265 742 € en recettes et 1 265 027 € en dépenses, soit un résultat positif de 715 €.

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Le montant de la taxe d'aménagement, taxe affectée qui finance les politiques de protection des espaces naturels sensibles et le fonctionnement des CAUE reversée au CAUE de Vaucluse au titre de 2025 par le Conseil départemental, a été de 946 000 €.



ADHÉSIONS

Le montant des adhésions reste stable à 106 445 € pour 160 adhérents.

131 communes sur les 151 du département sont ainsi adhérentes.

CONVENTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Le montant des conventions, passées pour la plupart avec des collectivités dont le Conseil Départemental, s'élève à 182 123 €.

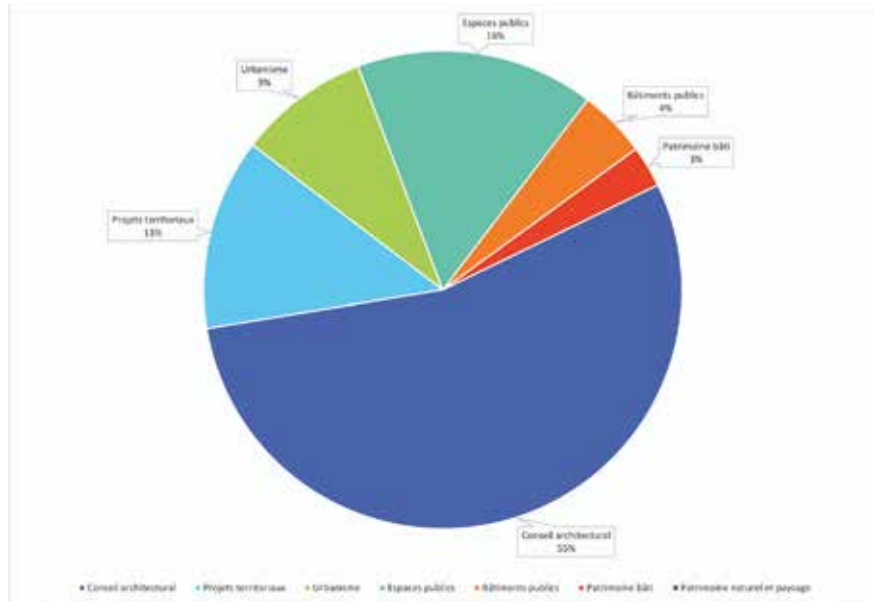
Il faut noter qu'additionné aux adhésions, ce montant représente plus de 22,8 % des produits d'exploitation.

SUBVENTIONS

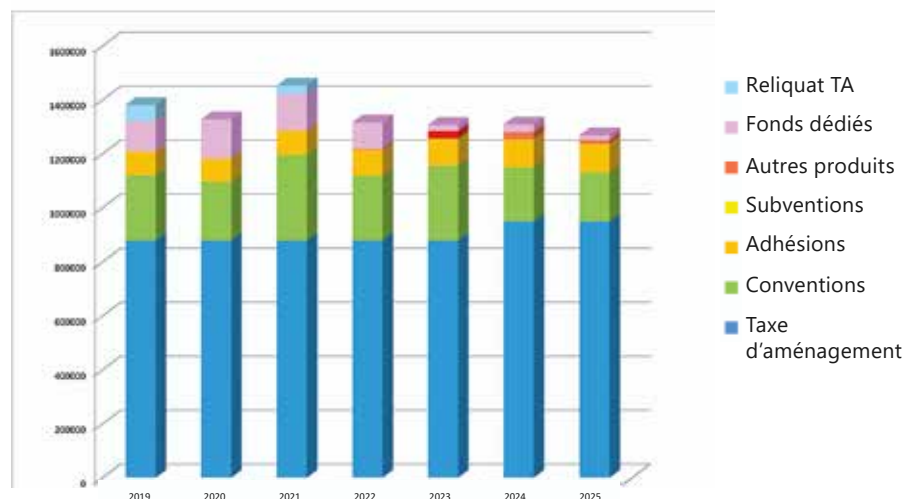
DDT : Poursuite de l'accompagnement de projets d'aménagement durable en Vaucluse pour 10 000 € en 2025.

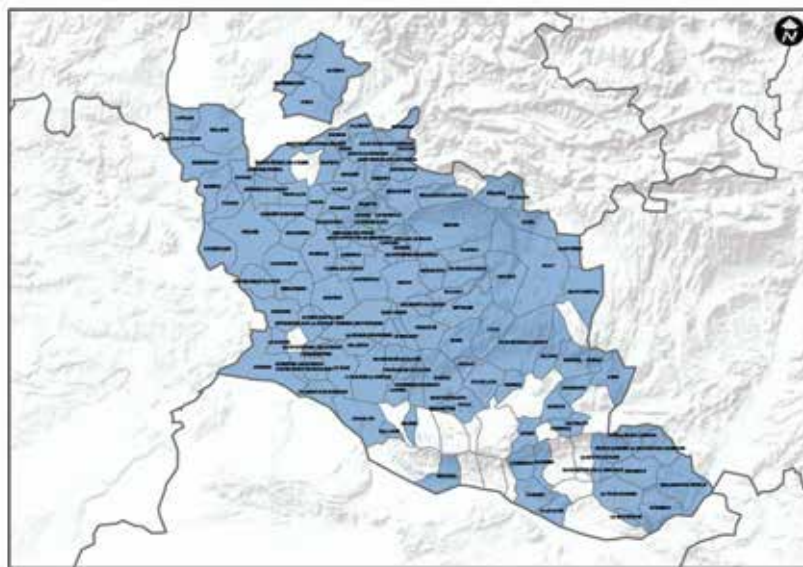
DRAC : 10 000 € pour l'adhésion et la participation du CAUE de Vaucluse à l'Observatoire National des CAUE.

RÉPARTITION DES RECETTES SUR LES CONVENTIONS 2025 PAR TYPE D'ACTIVITÉ

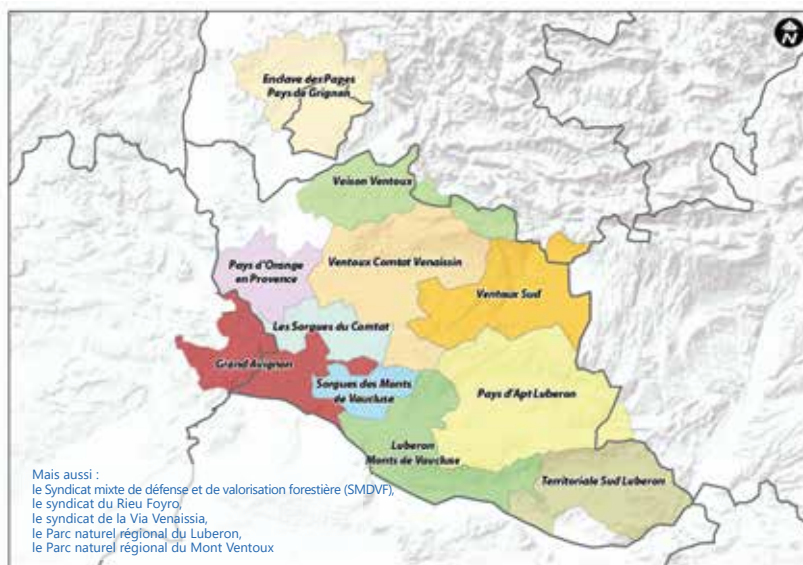


ÉVOLUTION DES RECETTES DE 2019 À 2025





131 communes adhérentes au CAUE de Vaucluse



11 intercommunalités adhérentes en 2025

2025 en QUELQUES CHIFFRES

- 
- 117** communes disposent de l'assistance architecturale du CAUE
 - 31** communes disposent de l'assistance architecturale du Parc du Luberon, cofinancée par le CAUE
 - 162** adhérents au CAUE, dont :

131 communes

11 intercommunalités ou syndicats de communes

14 600 dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme ont fait l'objet d'une fiche avis *

3 422 pétitionnaires ont été rencontrés dans leur commune *

21 conventions de permanences supplémentaires d'assistance architecturale ont été établies

21 conventions de mission d'accompagnement ont été établies avec les collectivités

**PNRL inclus*

3

PROJETS TERRITORIAUX de VALORISATION et de DÉVELOPPEMENT DURABLE



De par sa mission de service public, le CAUE accompagne dans la durée les collectivités dans la définition d'orientations d'aménagements et de développement à moyen ou à long terme. Ainsi, outre l'accompagnement de divers projets intercommunaux, l'appui à l'élaboration de chartes ou à la labellisation de territoires offre un cadre spatial et temporel cohérent à la mise en œuvre de politiques d'amélioration de l'environnement et du cadre de vie.



PROJETS TERRITORIAUX de VALORISATION et de DÉVELOPPEMENT DURABLE

LA VIA VENAISSIA, SUITE ET FIN

La ligne ferroviaire reliant Orange à L'Isle-sur-la-Sorgue a été créée à la fin du XIX^e siècle et desservait au départ d'Orange les gares de Jonquières, de Sarrians-Montmirail, de Loriol-Aubignan, de Carpentras, de Pernes-les-Fontaines, de Velleron et de L'Isle-sur-la-Sorgue. Entre 1970 et 2002, les gares ont été déclassées les unes après les autres.

Durant l'année 1998, la SNCF démarche les collectivités afin de leur céder l'emprise foncière de l'ancienne voie ferrée. La mobilisation des édiles de Sarrians et Jonquières permet de fédérer l'ensemble des communes, ce qui permettra la constitution en 2000 du « Syndicat intercommunal d'étude pour l'acquisition et l'aménagement de la voie ferrée Orange - Velleron ». Le projet de la vélo-route de la Via Venaissia est alors officiellement lancé. Dès 2000, le CAUE de Vaucluse accompagne le Syndicat afin d'y offrir son assistance technique.

Par la suite, les communes adhèrent aux intercommunalités et transfèrent la compétence liée à l'aménagement de la Via Venaissia à ses dernières sauf la commune de Velleron, la communauté d'agglomération du Grand Avignon n'en étant pas dotée. Le Syndicat sera alors transformé en Syndicat Mixte qui prendra le nom de « Syndicat de la Via Venaissia ».

En parallèle, un bail emphytéotique est conclu entre le Syndicat et le Département de Vaucluse sur l'emprise de la voie, le Département devenant ainsi maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux de transformation de l'ancienne voie ferrée en voie verte.

Enfin, en 2014, avec l'inclusion de la Commune d'Orange à la CCPRO, toutes les communes dont les territoires sont traversés par l'emprise de la voie ferrée d'Orange - Velleron font partie du Syndicat. Les travaux débutent en 2019 avec

une maîtrise d'œuvre assurée par le Département. Aujourd'hui, la Via Venaissia est une voie verte de 49 km reliant Orange jusqu'à L'Isle-sur-la-Sorgue. Les gares de Jonquières, Loriol-Aubignan et Pernes-les-Fontaines ont été réhabilitées.

À l'issue de la durée du bail emphytéotique de cinquante ans entre le Département et le Syndicat, les terrains avaient vocation à être cédés à l'euro symbolique au Département. Les travaux étant presque achevés, le Département a proposé d'anticiper sans attendre le terme du bail afin de devenir pleinement propriétaire des terrains d'assiette de la vélo route.

Ainsi, le service foncier du Département, avec la collaboration du CAUE de Vaucluse, a travaillé sur la définition du parcellaire appartenant au Syndicat et à celui correspondant aux emprises de l'infrastructure pour qu'il le récupère. Le restant du parcellaire appartenant au Syndicat sera cédé dans les mêmes conditions aux communes, à la communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin et l'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux (pour le parcellaire correspondant aux emprises de digues de cours d'eau).

La procédure est pratiquement achevée. La dissolution du Syndicat devrait intervenir en 2026.

Le CAUE remercie les trois présidents du Syndicat de la Via Venaissia, Messieurs André Rey, Louis Biscarrat et Jean-Louis Borgo, pour la confiance accordée durant ces 26 années.



Vestige du passé ferroviaire en bordure de la Via Venaissia



Cyclistes circulant sur le pont cadre sur la Mède à Loriol-du-Comtat

PROJETS TERRITORIAUX de VALORISATION et de DÉVELOPPEMENT DURABLE



Gare réhabilitée en restaurant et salle communale sur le site de la gare de Jonquières



Traversée urbaine de la vélo-route à Sarrians



Passage dit de « La Tranchée » entre Loriol-du-Comtat et Carpentras

D'autres
MISSIONS
menées en
2025

Programme
d'**ACTIONS**
2026

- Communauté de communes du Pays des Sorgues Monts de Vaucluse :

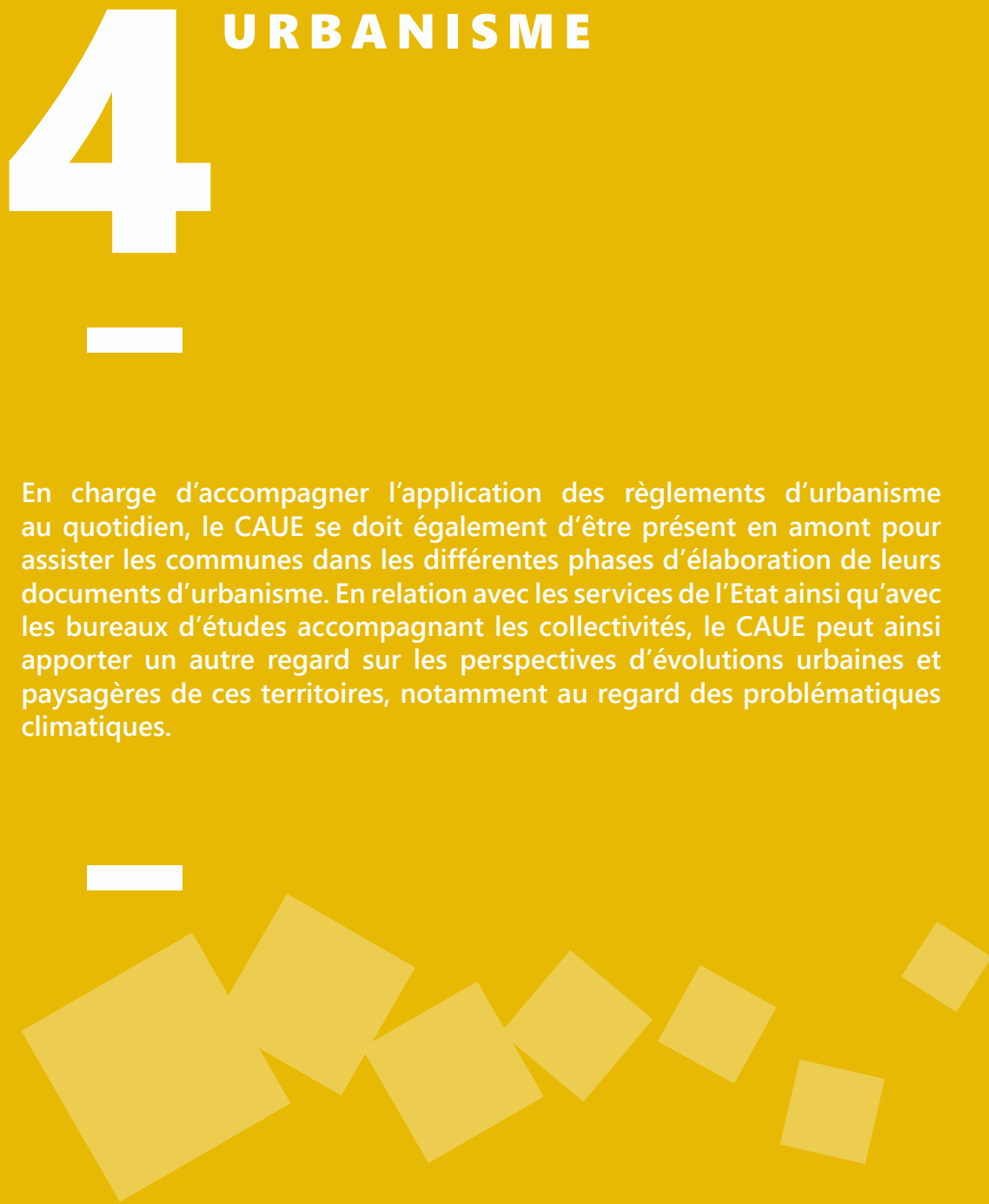
- *Accompagnement dans le cadre de l'aménagement d'une passerelle et un cheminement piéton sur la commune de Fontaine-de-Vaucluse, Hameau de Galas*
- *Reconduction OGS de Fontaine-de-Vaucluse*

- Communauté de communes du Pays des Sorgues Monts de Vaucluse : poursuite de l'OGS de Fontaine de Vaucluse

- Syndicat d'énergie Vauclusien : études cartographiques des potentiels photovoltaïques



4 URBANISME



En charge d'accompagner l'application des règlements d'urbanisme au quotidien, le CAUE se doit également d'être présent en amont pour assister les communes dans les différentes phases d'élaboration de leurs documents d'urbanisme. En relation avec les services de l'Etat ainsi qu'avec les bureaux d'études accompagnant les collectivités, le CAUE peut ainsi apporter un autre regard sur les perspectives d'évolutions urbaines et paysagères de ces territoires, notamment au regard des problématiques climatiques.

ETUDE DE SCENARIO DE PROGRAMMATION D'AMÉNAGEMENT DU HAMEAU DES HUGUETS À ROUSSILLON

Les Huguets, l'un des hameaux les plus importants de la commune, se situe au sud de Roussillon.

Ce hameau se « résidentialise » avec une extension diffuse, au Nord, selon un développement de maisons individuelles avec piscine et annexes. On note un recul des cultures et la fermeture à l'œuvre du paysage agricole.

La commune de Roussillon a sollicité Vaucluse Ingénierie en janvier 2024 pour un projet d'aménagement du hameau des Huguets.

La commune a défini une Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans le cadre de son PLU en 2017, et ce projet est déjà inscrit au PLH de la Communauté de communes Pays d'Apt-Luberon.

La commune souhaite réaliser ce projet sous la forme d'une « greffe de hameau ».

Le terrain, situé sur le secteur des Huguets, est divisé en 12 lots : 8 terrains nus et 1 habitat collectif de 4 logements.

L'OAP au sein du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Roussillon est la traduction du projet politique porté par les élus de la commune sur le territoire.

Cette OAP précise les ambitions quantitatives et qualitatives sur les parcelles concernées.

Elle précise :

- Le périmètre : sur la parcelle AT 433, la surface de l'OAP est de 10 000 m².
- La vocation à venir, ici de l'habitat. Cette programmation est en cohérence avec le SCOT (document supra communal) et relève d'un diagnostic en lien avec les besoins de

la commune établi lors de la révision du PLU. Il est projeté ici 12 logements.

- La définition de principes d'aménagement (densité, organisation urbaine, accès...).

La commune souhaite aujourd'hui être accompagnée pour évaluer les hypothèses d'implantation.

Le CAUE, en partenariat avec Vaucluse Ingénierie, propose ici une méthodologie de travail alliant analyse de site, analyse réglementaire, définition des objectifs d'aménagements urbains et paysagers, animation et concertation lors de réunions publiques, proposition d'organisation programmatique, scénarios de fonctionnement - avec identification des avantages et inconvénients - pour aider la commune à une décision éclairée.

Le travail de proposition d'organisation s'est appuyé sur la définition d'invariants

d'aménagement, en cohérence avec les objectifs réglementaires et ceux du projet politique de territoire.

Plusieurs scénarios ont ensuite été déclinés. L'évaluation, selon les avantages et inconvénients de chacun des scénarios, a conduit la commune à en retenir deux.

Une phase opérationnelle sera programmée avec l'appui de la Société Publique Locale (SPL).



Vue de Roussillon

OBJECTIFS

- 1- PRÉSERVER**
 - préserver le voisinage
 - préserver le patrimoine
 - éviter des usages, des déplacements anodins pour ne pas perdre les vues depuis la parcelle existante
- 2- RÉGULER**
 - hiérarchiser les dessertes : voiries communales, modes doux
 - faciliter les usages légitimes
 - projeter des certifications évolutives
- 3- VÉGÉTALISER PAYSAGER**
 - s'inscrire dans un paysage de hameau
 - projeter une silhouette végétalisée en prolongement de la silhouette bâtie, c'est aussi le début et la fin de l'urbanisation
- 4 - CRÉER LES AMBIANCES PAYSAGÈRES À VENIR**
 - Aménager des ambiances différenciées : placette, par...
- 5- COMPOSER L'ORGANISATION D'ENSEMBLE**
 - Mettre en lien les lots le long du prolongement en l'absence
 - Mettre en lien les façades de rue, les façades versées et servantes

SCENARIO 02 UNE ECHAPÉE PAYSAGÈRE VERS LE GRAND OUEST

- une placette « confidentielle » au cœur du lot
- une voirie verte existante
- un stationnement au Nord n° 181 est sur 30 places
- une organisation avec 2 façades servantes
 - au Nord : 3 lots type maisons indépendantes de 250 m² qui s'ouvrent sur la placette
 - à l'Ouest : petit collectif de 4 logements (surface max 400 m²)
 - au Sud : 5 lots type maisons indépendantes (surface facade 12 m/ lot de 350 m²)

AVANTAGES

- Economie des voiries de desserte
- Typologie des formes, lignes verticales
- Équilibre relatif par rapport au centre urbain
- Bonne gestion de la mobilité (accès)
- Stationnement à proximité du centre du hameau

INCONVÉNIENTS



Scénario proposé n° 2

D'autres
MISSIONS
menées en
2025

Programme
d'**ACTIONS**
2026

- Suivi du projet de l'écoquartier Montfavet Gare, dans le cadre de la convention DDT/CAUE

- Séminaire NOUVEAUX DESS(E)INS DES PERIURBAINS, organisé par l'AURAV

- Fontaine-de-Vaucluse : accompagnement dans le cadre de la définition d'un périmètre d'étude en entrée de village du parking Grande Terre, Place de la Colonne, et le Jardin Pétrarque

- Roussillon : étude urbaine et paysagère globale autour des falaises

- Lourmarin : chartes devantures

- Participation au webinaire « Les matins de l'AURAV : démarche TRANSPAT »



5

AMÉNAGEMENTS d'ESPACES PUBLICS



Le CAUE accompagne traditionnellement les maîtres d'ouvrage publics pour s'assurer d'une approche qualitative dans l'élaboration de leurs programmes d'aménagement urbain.

L'élaboration d'un programme qui peut s'appuyer sur un processus de concertation consiste à récapituler les usages actuels, les demandes des utilisateurs et des élus, et de les confronter avec les contraintes du lieu.

Une fois l'enveloppe budgétaire prévisionnelle arrêtée, les financements peuvent être sollicités, tandis que le CAUE accompagne le maître d'ouvrage pour la consultation de maîtrise d'œuvre (le plus souvent paysagiste-concepteur).



ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE DU PROJET DE REQUALIFICATION DU PARVIS, DE LA PLACE ET DE LA RUE DE L'ÉGLISE À SAUMANE-DE-VAUCLUSE

Soucieux de préserver la qualité patrimoniale du centre villageois, les élus du village souhaiteraient profiter de travaux de réfection des réseaux secs et humides sur une partie du centre ancien, afin de requalifier les revêtements de surface sur la rue de l'église et son parvis.

Ces travaux sont l'occasion de proposer des aménagements plus qualitatifs pour les villageois tout en interrogeant l'usage des espaces.

La rue de l'église, qui donne accès à un promontoire majestueux sur la vallée, est située en plein cœur du dédale de ruelles.

Elle dénote par son revêtement vieillissant en enrobé et présente une problématique d'écoulement des eaux de ruissellement.

La reprise des réseaux est donc l'opportunité de proposer un nouveau traitement de sol s'inspirant des caractéristiques locales ainsi qu'un usage apaisé de l'espace public.

La mise en place d'un revêtement de sol type calade en pierre s'intègre à l'identité des lieux et accompagne le visiteur jusqu'au parvis remanié de l'Église.

Celui-ci, plus sobre, décline un aménagement libéré de l'emprise de la voiture pour offrir un belvédère offrant une vue imprenable vers le sud, aux visiteurs

curieux ou aux riverains flânant dans le centre ancien.

La maîtrise d'œuvre de ce chantier, confiée à Ecoarchi et le choix de la mise en place de matériaux de qualité, accompagne la revalorisation du patrimoine vernaculaire de Saumane-de-Vaucluse dans le respect et la poursuite d'un savoir-faire local précieux.

Le CAUE a permis d'établir le programme et les orientations préalables à la maîtrise d'œuvre de ce chantier en relation étroite avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Cet accompagnement se poursuit dans le suivi des autres missions de MOE engagée par la commune, notamment sur le projet de revalorisation du Donjon.

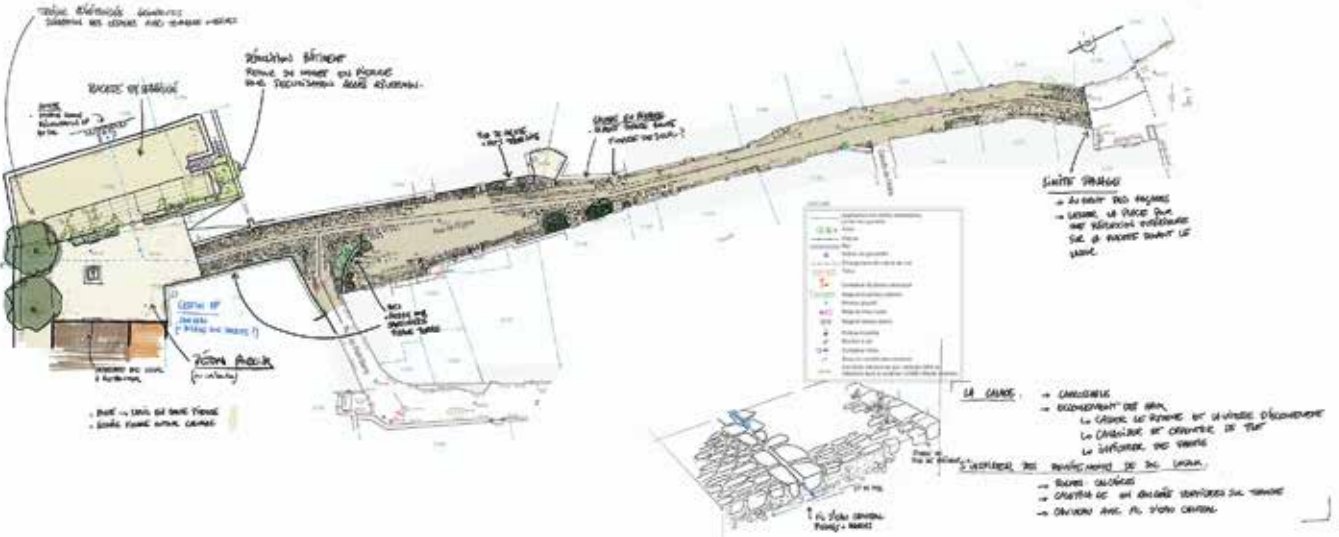


Schéma d'aménagement global pour aide à la décision



LE POINT DE VUE

Julien BERBIGIER
Paysagiste
Agence Ecoarchi

L'étude préalable conduite par la CAUE a constitué un apport structurant majeur, tant sur le plan analytique que méthodologique, pour le déploiement de la mission de maîtrise d'œuvre. Par la finesse de son diagnostic et la pertinence de ses préconisations, elle a permis de poser un cadre opérationnel solide, en définissant avec précision les orientations programmatiques, patrimoniales et paysagères du projet.

Au-delà de ce rôle de cadrage, la CAUE a contribué à enrichir la réflexion par une approche sensible et contextualisée, intégrant les spécificités historiques, architecturales et paysagères du site. Le projet a ainsi pu être développé dans le cadre d'un processus de concertation étroite avec les Architectes des Bâtiments de France (ABF), garantissant une parfaite prise en compte des exigences réglementaires et des enjeux de préservation du patrimoine.

La conception s'inscrit dès lors dans une démarche véritablement partenariale et pluridisciplinaire, associant de manière complémentaire l'expertise

de notre agence d'architecture et de paysage ECOARCHI (maîtrise d'œuvre), les services des ABF et le CAUE, dont l'intervention en amont a largement contribué à la qualité et à la cohérence globale du projet.

L'opération vise la requalification intégrale de la rue de l'Église, par la mise en œuvre d'un revêtement en calade provençale sur l'ensemble de son linéaire. Ce dispositif repose sur une composition de matériaux locaux — pierres calcaires, sables et granulats calibrés — sélectionnés selon leurs caractéristiques mécaniques (résistance à l'usure, portance) et leur compatibilité avec le contexte historique. La mise en œuvre s'appuie sur une technique traditionnelle de pose sur lit drainant, avec calepinage et appareillage inspirés de la calade existante au niveau de la montée du château, assurant ainsi une continuité typologique et une cohérence d'ensemble à l'échelle du site.

La placette attenante fait l'objet d'un traitement qualitatif intégrant des éléments de mobilier minéral pérennes, dont des banquettes monolithiques en pierre massive, ancrées sur fondations adaptées. Des dispositifs d'ombrage de type pergolas en fer forgé, dimensionnés pour résister aux sollicitations climatiques locales, complètent l'aménagement et contribuent à l'amélioration du confort thermique et d'usage. Implanté en situation de belvédère, cet espace public offre un cône de vue dégagé d'environ 180° sur les monts du Vaucluse, valorisé par une organisation spatiale favorisant les perspectives visuelles.

Le traitement des sols privilégie des revêtements perméables, permettant une gestion alternative des eaux pluviales par infiltration directe à la parcelle, limitant ainsi le ruissellement et la sollicitation des réseaux. Ce principe est complété par la réalisation de massifs plantés intégrant des essences

méditerranéennes sélectionnées pour leur adaptation aux contraintes pédoclimatiques (sécheresse, faible profondeur de sol, ensoleillement). L'ensemble participe à une approche durable de l'aménagement, renforçant à la fois la résilience écologique du site et son identité paysagère.



D'autres MISSIONS menées en **2025**

- Le Barroux : aménagement des abords de la salle des fêtes
- Bédoin : concertation et co-conception à la végétalisation des cours de récréation des écoles
- Fontaine-de-Vaucluse :
 - *accompagnement dans le cadre de l'aménagement du cimetière*
 - *accompagnement dans le cadre d'une sollicitation de dossier 50 000 arbres en Vaucluse*
- Lagnes : accompagnement dans le cadre de l'aménagement de la place de la mairie
- Loriol-du-Comtat : concertation de la co-conception à la végétalisation de la cour de récréation de l'école élémentaire
- Mornas : étude préalable à l'aménagement d'un boulodrome en entrée nord du village
- Sérignan-du-Comtat : accompagnement dans le cadre de la végétalisation des cours du centre de loisirs

Programme d'**ACTIONS** **2026**

- Althen-des-Paluds : cours d'écoles maternelle et primaire
- Cabrières-d'Avignon : accompagnement dans la réflexion autour des aménagements des abords de la mairie
- Cadenet : création d'un espace extérieur autour d'une mare du collège Le Luberon
- Saumane-de-Vaucluse : accompagnement dans la réflexion autour du devenir des Jardins Crozet
- Le Thor : concertation et co-conception pour la végétalisation de la cour du collège du Pays des Sorgues
- Valréas : végétalisation du square
- Villelaure : plan guide de plantation
- Conseil Départemental : cours des collèges Jean Giono à Orange et Anselme Mathieu à Avignon



6

CONSTRUCTION et AMÉNAGEMENT de BÂTIMENTS PUBLICS

Selon le principe qu'il ne peut exister de bon projet que s'il existe un bon programme, le CAUE joue un rôle essentiel dans la définition, par les maîtres d'ouvrage publics, de leurs programmes de réhabilitation, d'extension ou de construction d'équipement.

L'élaboration d'un programme constitue ainsi un moment de débat riche et précieux pour l'avenir du projet et sa qualité finale. Il consiste à récapituler les usages actuels, les demandes des utilisateurs et des élus, et de les confronter avec les contraintes du site. C'est sur cette base qu'est construit le programme architectural, accompagné de son volet technique. Une fois l'enveloppe budgétaire arrêtée, les financements peuvent être sollicités, tandis que le CAUE accompagne le maître d'ouvrage pour la consultation de maîtrise d'œuvre.

AIDE A LA DÉCISION POUR LA VALORISATION DES SERVICES PUBLICS ET DES ÉQUIPEMENTS EN CENTRE BOURG À MIRABEAU

Mirabeau est un village de 1430 habitants qui dépend de la Communauté territoriale Sud-Luberon (Cotelub). On trouve une école de 7 classes, un cabinet médical, une clinique dentaire, une pharmacie, une maison de santé, plusieurs entreprises du bâtiment, un viticulteur, et plusieurs commerces de proximité.

L'Établissement public foncier (EPF), pour le compte de la commune, s'est porté acquéreur en décembre 2024 de la magnanerie située à proximité de la mairie.

Cette ancienne magnanerie est un bâtiment de belle composition du XIX^{ème} siècle, en R+2, et présente 725 m² de surface de plancher comprenant un logement de fonction, sur deux niveaux - d'une surface de 145 m² environ.

L'ensemble est en bon état et surplombe un parc joliment arboré, en contrebas de la place du Barry.

Cette opportunité conduit aujourd'hui la commune à réinterroger la vocation de plusieurs bâtiments, projetant ainsi de nouveaux usages concernant l'hôtel de ville, la salle des fêtes et cette magnanerie.

Par ailleurs, le vaste parking à proximité de la pharmacie nécessite une revalorisation paysagère, ce qui contribuera également à qualifier la traversée du centre bourg.

La commune souhaite être accompagnée pour préciser les programmations à venir conduisant à de possibles évolutions du fonctionnement du centre bourg.

Le CAUE propose ici un accompagnement à l'élaboration d'une programmation comprenant hypothèses d'aménagement, définition d'un programme architectural et technique et d'une estimation financière.

La première étape est d'identifier les surfaces à disposition, évaluer les besoins à l'échelle du centre bourg et ajuster des hypothèses de programmation pour projeter un nouveau fonctionnement des services et équipements publics en lien avec les autres projets d'aménagement, notamment la revalorisation de la place du Barry.

Au-delà de la programmation d'ensemble relative à l'optimisation des usages dans le centre bourg, le CAUE a précisé la programmation à venir de la magnanerie, bâtiment emblématique.

Trois scénarios ont été présentés :

- Scénario 01 : travailler à une synergie

entre les bâtiments de l'hôtel de ville actuel et la magnanerie ; en particulier, on trouvera la salle des mariages dans la magnanerie ;

- Scénario 02 : réhabilitation totale de la magnanerie pour aménager la mairie ainsi que des logements dans les étages ;

- Scénario 03 : opération de démolition partielle et reconstruction de la magnanerie pour ajuster une nouvelle volumétrie accueillant une nouvelle mairie. Dans les étages, des logements seront aménagés ;

Le CAUE identifie les avantages et inconvénients de chacun des scénarios pour accompagner la mairie dans sa décision. Le scénario 03 a ainsi été validé.



Vue sur l'ancienne magnanerie et le jardin

UNE PROGRAMMATION D'ENSEMBLE POUR RENFORCER LA VITALITÉ DES LIEUX

L'aménagement de la Place du Barry permet la revalorisation de la traversée du centre bourg. La programmation à venir aura des incidences sur certains aménagements de la place. Il convient d'anticiper pour prendre en compte cette nouvelle réorganisation sur les travaux projetés.

AJUSTER LA PROGRAMMATION A DES BATIMENTS DE QUALITÉ

- BâtimENTS d'apparat : la magnanerie, l'hôtel de ville
- BâtimENTS fonctionnels et urbains : la salle des fêtes
- BâtimENTS avec espaces d'accueil : la magnanerie
- BâtimENTS à projeter : une nouvelle salle des fêtes à l'écart pour préserver le voisinage, le tri

REPENDRE AUX BESOINS DE SURFACE

1. SERVICES PUBLICS

Mairie	- bureaux adm x4	48 m ²
	- bureaux élus x2	30 m ²
	- salle du conseil	60 m ²
	- caméra	10 m ²
	- archives	60 m ²
	- commodités	80 m ²

Salle des mariages	85 m ²
Agence postale	25 m ²

TOTAL DE 400 M²

2. EQUIPEMENTS

Salle des fêtes	400 m ²
-----------------	--------------------

Stationnements publics
quelle capacité de stationnements
proposer en centre bourg?

VALORISER UN PATRIMOINE

ANTICIPER LA VACANCE DES LIEUX ET PROJETER DE NOUVEAUX USAGES

quid du devenir de la salle des fêtes ?
quid du devenir de l'Hôtel de Ville ?

REHABILITATION ET ECONOMIE D'ENERGIE

Engager des travaux de réhabilitation nécessite un
projet d'ensemble de qualité : stratégie de chauffage,
remplacement des menuiseries, isolation...



État des lieux : représentation d'une possible programmation des nouveaux équipements communaux



LE POINT DE VUE

Agathe PITOISET
Architecte
Vice-présidente du Conseil
Régional de l'Ordre des
Architectes PACA

Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes PACA et le CAUE de Vaucluse partagent une mission commune : œuvrer pour la qualité du cadre de vie. Ce partenariat historique, que nous portons avec conviction au sein du Conseil d'Administration du CAUE, repose sur une vision exigeante de la chaîne de bâtir.

Le rôle du CAUE constitue, à cet égard, une étape de sensibilisation précieuse. En intervenant en amont de la consultation, il accompagne les élus et les maîtres d'ouvrage dans la maturation de leurs réflexions. Cette pédagogie est essentielle : elle aide à structurer une commande cohérente, permettant ensuite à l'architecte d'exercer pleinement sa mission de conception et de direction de projet. En clarifiant les enjeux de contexte, le CAUE crée

les conditions favorables à l'expression de la compétence de l'architecte.

Dans un contexte national complexe où les CAUE font face à des défis budgétaires et structurels majeurs, le Conseil Régional de l'Ordre suit avec une attention particulière l'évolution de ces outils de conseil. La pérennité de ce service public indépendant, fondé sur la neutralité, reste indispensable pour éclairer les décideurs face aux enjeux de transition.

C'est dans cette complémentarité - un CAUE qui conseille et un architecte qui bâtit - que se définit la qualité de l'aménagement de notre territoire. L'Ordre des Architectes PACA reste engagé aux côtés du CAUE de Vaucluse pour défendre cette synergie au service de l'intérêt général.

D'autres MISSIONS menées en 2025

Programme d'ACTIONS 2026

- Fontaine-de-Vaucluse : programmation de la Maison Condorcet
- Lapalud : aide à la décision sur un bâtiment du centre-ville
- Mirabeau : requalification du parking Martial Montaigne et implantation d'une nouvelle salle des fêtes
- Murs : projet sur le bâtiment de La Cure, en partenariat avec Vaucluse Ingénierie
- Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin : programmation de l'ancienne maison de retraite de Bédoin
- Conseil Départemental : diagnostic du collège de Bollène

- Fontaine-de-Vaucluse : programmation et mise en accessibilité de la mairie
- Lapalud : programmation de la Maison cours des Platanes
- Saint-Romain-en-Viennois : bibliothèque et salle associative
- Conseil Départemental : diagnostic du collège Roumanille à Avignon



7

PROTECTION et **MISE** en **VALEUR** du **PATRIMOINE BÂTI**

Le Département recèle un important patrimoine historique, protégé ou non, ce qui en fait un des éléments essentiels de son attractivité. Aux côtés des services du Département ou de l'État (DRAC, UDAP), le CAUE accompagne les collectivités dans leurs projets de conservation, réhabilitation de différents édifices d'intérêt architectural ou historique.

LAVOIR DES HAUTES GRANGES, PREMIÈRES EXPERTISES ET ASSISTANCE À LA RESTAURATION ET À LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE COMMUNAL À ROAIX

La commune de Roaix dispose d'un patrimoine rural non protégé intéressant ; le lavoir des Hautes Granges est situé sur les hauteurs de la commune, dans un petit hameau à proximité de l'ancien village. L'implantation de l'ouvrage hydraulique sur une placette en bord du chemin des Hautes Granges en fait un lieu central et convivial à fort potentiel. Le lavoir est d'ailleurs inscrit dans le parcours de découverte du patrimoine communal et il est une étape festive de la manifestation « balade musicale ».

La fontaine-lavoir des Hautes Granges est un ouvrage que l'on pourrait dater de la fin du XIX^{ème} siècle pour sa borne-fontaine néoclassique à entablement mouluré surmonté d'une sphère et du milieu du XX^{ème} siècle pour ses bassins en béton armé. Le lavoir en béton a probablement remplacé le bassin en pierre d'origine dans les années 1950.

Par manque d'entretien le lavoir présente un niveau d'usure important notamment au niveau des éléments en béton des bassins ; la placette n'est pas aménagée de manière qualitative (sol sans intérêt, présence de stationnement). Face à ce premier constat visuel, la commune a souhaité que le CAUE de Vaucluse réalise un diagnostic avant d'envisager sa restauration et sa mise en valeur.

L'objectif de l'étude est de mieux définir son état sanitaire et identifier les interventions nécessaires à sa bonne conservation et à sa mise en valeur. Les orientations techniques et les estimations financières permettront d'aider les élus à programmer et budgétiser

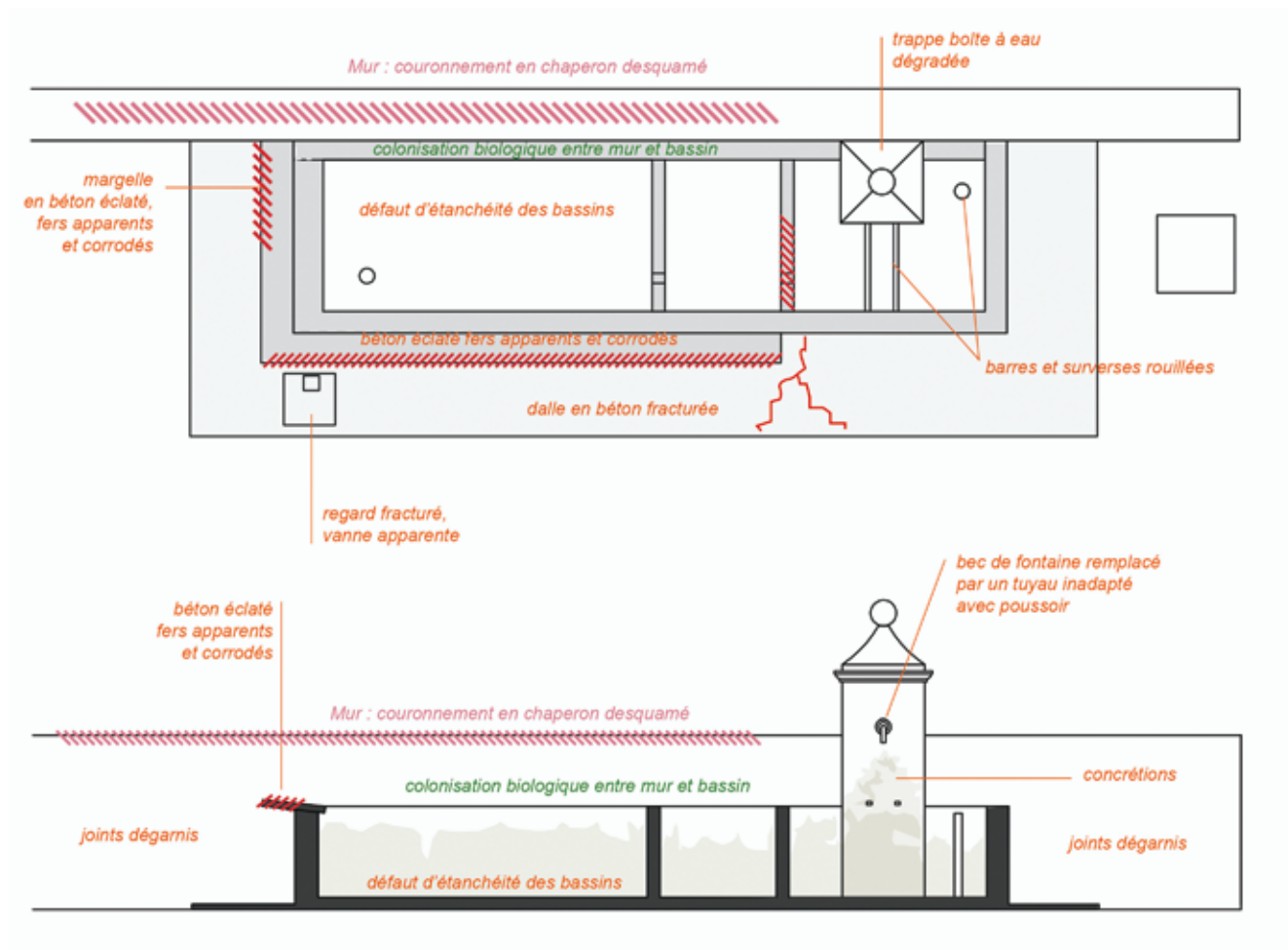
une campagne de travaux puis à solliciter des aides financières auprès des partenaires. Le CAUE s'est saisi de ce sujet pour étendre la réflexion à l'aménagement des abords, la

réflexion sur l'espace alentour participant grandement à la mise en valeur de cet élément patrimonial.



La fontaine-lavoir des Hautes Granges

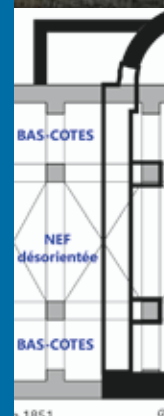
PROTECTION et MISE en VALEUR du PATRIMOINE BÂTI



Synthèse du diagnostic

D'autres **MISSIONS** menées en **2025**

- La Bastide-des-Jourdans : conseil pour la restauration de la Chapelle Notre-Dame de la Consolation et de l'église
- Fontaine de Vacluse : accompagnement préalable à la phase MOE autour de l'aménagement du parvis de l'église (MOE Agence Paysage et Planisphère)
- Gordes : assistance au choix d'un prestataire qualifié pour la restauration de l'église
- Saumane-de-Vaucluse : suivi de l'étude technico-patrimoniale de la Tour Seigneuriale
- Valréas : Église Notre-Dame-de-Nazareth, assistance au choix d'un prestataire qualifié pour la réalisation d'une étude technico-patrimoniale



Programme d'**ACTIONS** **2026**

- Bollène : conseil pour la rénovation de l'ancienne École Saint-Ferréol
- Châteauneuf-de-Gadagne : Porte de l'horloge
- Pernes-les-Fontaines :
 - Première expertise et élaboration d'un plan de gestion, assistance à la restauration de l'édifice religieux, Chapelle Notre-Dame des Abcès
 - Accompagnement technique à la restauration de l'ouvrage industriel, Le Four à plâtre de Fontblaque
- Piolenc : conseil pour la restauration de la Chapelle du Général Corsin

8

PROTECTION et MISE en VALEUR du PATRIMOINE NATUREL



Si la nature et l'héritage humain sont des ressources que chacun s'accorde à devoir préserver, les moyens nécessaires à leur protection et leur valorisation ne sont pas toujours faciles à mettre en œuvre. C'est pourquoi le CAUE intervient en appui auprès des propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels d'intérêt écologique ou paysager le plus souvent en lien avec le Département de Vaucluse.



ÉVALUATION DES AMÉNAGEMENTS DESTINÉS À L'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LES ESPACES NATURELS SENSIBLES DE VAUCLUSE, CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des lieux dont la biodiversité et les paysages méritent d'être protégés pour les générations futures. Depuis 2005, le Conseil départemental de Vaucluse a labellisé 24 Espaces Naturels Sensibles, qui ont tous fait l'objet de mesures de préservation et de gestion. L'ensemble de ces ENS est représentatif de la diversité naturelle du département entre garrigues méditerranéennes et forêts plus denses, zones humides (prairies ou rivières méditerranéennes) et sites en substrats ocreux, marnes typiques ou encore falaises calcaires.

Dans le cadre de l'action départementale et soucieux de poursuivre une politique volontariste des ENS, en cohérence avec les préoccupations de développement harmonieux du territoire et de sauvegarde de la biodiversité, le Conseil départemental de Vaucluse a décidé, lors de sa session du 30 septembre 2016, d'élaborer un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SD ENS).

Le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles 2019-2025 est aujourd'hui arrivé à échéance. Dans ce contexte, le Conseil départemental de Vaucluse a missionné le CAUE de Vaucluse afin d'évaluer les actions d'aménagements destinés à l'accueil du public et à la canalisation de la fréquentation menées sur cette période de référence. Il est ensuite apparu nécessaire de faire une évaluation à l'échelle départementale, comprenant donc les aménagements antérieurs au schéma et ce dans la perspective de définir un plan d'actions sur cette thématique pour l'intégralité des sites labellisés.



Ponton de pêche accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), ENS de l'île Vieille à Mondragon

Ainsi, l'équipe du CAUE de Vaucluse s'est déployée sur le territoire afin d'évaluer tous les sites à l'aide d'une grille d'analyse comprenant plusieurs critères :

- L'analyse factuelle : il s'agit de constater la présence ou l'absence d'équipements.
- L'analyse de la conception qualitative : l'idée est de considérer si les équipements ont été réalisés dans le respect de la charte

signalétique du Département, en prenant en compte les différents enjeux (DFCI, de biodiversité...), si les matériaux utilisés sont conformes à ce qu'il est attendu dans un espace naturel sensible (revêtements perméables, mobiliers en bois...).

- L'analyse technique : l'évaluation porte sur la façon dont a été réalisée la mise en œuvre des aménagements (pose



Panneau triptyque conforme à la charte signalétique des ENS du Conseil départemental, ENS des Mares de la Pavouyère, Mormoiron

PROTECTION et MISE en VALEUR du PATRIMOINE NATUREL



Belvédère donnant sur la vallée de la Durance, ENS de la Garrigue, Mérindol



Itinéraire de visite adapté aux personnes atteintes d'un handicap (Label Tourisme et Handicap), ENS de la Forêt des Cèdres du Petit Luberon, Bonnieux

d'éléments de signalétique sur pattes de scellement ou platines, tuteurages des plantations, ...).

- L'état d'entretien.

Sur les 24 ENS labellisés du département de Vaucluse, 18 ont fait l'objet d'une évaluation, 6 d'entre eux n'étant pas aménagés. Globalement, les résultats de l'évaluation des aménagements pour l'accueil du public sont très satisfaisants sur l'ensemble des critères.

Ces résultats ne sont possibles que grâce à des propriétaires/gestionnaires investis dans le projet de création d'un ENS.

Cet investissement se caractérise par :

- La réalisation d'un document de gestion,
- La mobilisation de moyens financiers à hauteur du projet,
- La réalisation d'un suivi pour la mise en œuvre du plan d'actions.

Ces résultats sont également dus à l'investissement du Service Agriculture Eau et Environnement du Conseil Départemental et au dispositif d'aides destinés aux «Espaces Naturels Sensibles» du Département de Vaucluse permettant :

- L'acquisition de parcelles d'espaces naturels par les communes ou leurs groupements,
- La définition des plans de gestion de ces espaces,
- L'aménagement et à la gestion de ces espaces.



Table de pique-nique à proximité de la ruine du Pré Fantasti, ENS des Collines du lac du Paty, Caromb

D'autres MISSIONS menées en **2025**

- Fontaine-de-Vaucluse : accompagnement et suivi de l'étude paysagère globale sur le territoire du Projet Grand Site
- Gordes : état des lieux des points d'intérêts et accueil du public des Gorges de Véroncle
- Lagnes : accompagnement dans le suivi de la phase de maîtrise d'oeuvre de l'aménagement de l'aire du Maquis du Chat
- Velleron : accompagnement pour le projet de l'Espace Naturel Sensible des Collines de Velleron
- Conseil Départemental : prise en compte du paysage et de la biodiversité dans les projets routiers : aires de repos à Saignon et Vaugines

Programme d'**ACTIONS** **2026**

- Fontaine-de-Vaucluse : réflexion préalable à l'ouverture d'un nouvel itinéraire ouvrant un point de vue sur le Gouffre (recherches d'itinéraires alternatifs)



9

SENSIBILISATION et FORMATION



En accompagnement de ses missions d'assistance ou de permanence en mairie qui sont toujours assurées avec une approche pédagogique, le CAUE mène différentes actions de diffusion de la connaissance et de promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale auprès de différents publics. Les élus locaux et les professionnels sont toujours présents pour participer à ces moments d'échanges conviviaux élaborés en partenariat avec divers organismes régionaux ou départementaux.



RENCONTRES TERRITORIALES : " CAP SUR 2026 "

La transition écologique, une opportunité pour réussir son projet de territoire

Cette journée était l'occasion de donner envie aux élus d'intégrer des actions de transition écologique dans leurs futurs projets de mandat et de les outiller. Organisée par l'Agence Régionale Biodiversité Environnement (ARBE), cette rencontre territoriale a accueilli près de 130 personnes à la salle des fêtes de l'Arbousière à Châteauneuf-de-Gadagne (329 participants sur les 3 journées en région) ainsi que différents partenaires techniques.

Les élus et autres partenaires pouvaient intégrer de nombreux ateliers et tables rondes autour de 6 axes principaux types «Projet de Mandat».

- Axe 1 : Proposer un cadre de vie adapté au changement climatique ;
- Axe 2 : Mettre en valeur les atouts de mon patrimoine naturel ;
- Axe 3 : Protéger ma population ;
- Axe 4 : Adopter une gestion économe de la commune ;
- Axe 5 : Être une collectivité qui montre l'exemple ;
- Axe 6 : Mobiliser les acteurs du territoire pour participer à la dynamique.

Le CAUE de Vaucluse est intervenu dans l'axe 1, session « Nature et bien être dans ma cours d'école » avec la présentation de la végétalisation de la cour de la maternelle d'Uchaux.

Notre intervention en petit groupe, co-animée avec Madame Gautier, Directrice générale des services (DGS) de la commune d'Uchaux, et en présence de l'Agence de l'Eau ont permis à ce retour d'expérience d'être enrichissant pour les élus et nous-mêmes.

Ce fût un réel plaisir d'échanger avec des élus soucieux de l'avenir de leurs administrés et de leurs enfants. C'était également l'occasion de lever le voile sur les inquiétudes et les idées reçues qui entourent souvent ce type de projet des services techniques et des élus.

C'est autour de cette table ronde, que le CAUE a pu insister sur l'importance de la concertation et de son accompagnement tout au long du programme, mais également dans le choix d'un paysagiste concepteur pour la conception et la maîtrise d'œuvre d'un tel projet afin de garantir un gage de réussite et de pérennité.

C'est également notre rôle de transmettre les outils et les clés nécessaires pour la démarche de sensibilisation, cet échange en la présence d'un pair l'a rendu plus légitime et convaincant.

Le projet de végétalisation des cours d'école est une réponse aux attentes des usagers, au réchauffement climatique et au bien-être des enfants.



Atelier de concertation avec des élèves



Table ronde © ARBE

D'autres MISSIONS menées en 2025

- Participation aux deux journées NOUVEAUX DESS(E)INS DES PERIURBAINS, organisées par l'AURAV
- Participation au Plan Départemental de l'Habitat 2
- Participation aux ateliers « Logement abordable » organisé par Vacluse Ingénierie
- Participation au Salon des Maires
- Participation au webinaire « Les réveils de l'AURAV : Le Végétal de demain »
- Inscription du CAUE de Vacluse à l'Observatoire National des CAUE, mise en ligne des 28 références sur l'Observatoire
- Journée Nationale de l'Architecture : Ciné débat ; projection du film « Penser l'incertitude » dans le cadre des JNA, en partenariat avec la DRAC, le CROA et le Théâtre des Halles
- Journée Européennes du Patrimoine : Visite commentée de Crillon-le-Brave et présentation de l'accompagnement pour la restauration de l'église
- Rédaction de fiches-conseils thématiques en partenariat avec l'UDAP
- Intervention et visite commentée à l'Espace Naturel des Plâtrières à L'Isle-sur-la-Sorgue
- Réunion du Groupement des entreprises Historiques (GMH) et les Architectes du Patrimoine, avec Vacluse Provence Attractivité
- Journée « culture commune » avec les Parcs naturels régionaux du Luberon et du Mont-Ventoux, l'UDAP et l'AURAV
- Visite de l'INRAE de la team paysage du CAUE de Vacluse
- Partenariat au Festival photographique « Au Jardin de la Photographie » organisé par le club photo Trois Images de Vedène

Programme d' ACTIONS 2026

- *Prix départemental de l'architecture, du paysage et de l'environnement de Vacluse*
- *Visites d'opérations dans le cadre du Plan Départemental de l'Habitat 2*
- *Journée de sensibilisation aux nouveaux élus en partenariat avec l'ARBE*
- *Participation au séminaire : Végétalisation des espaces d'apprentissage en partenariat avec l'académie d'Aix-Marseille*
- *Agence de l'eau : proposition d'action de sensibilisation dans le cadre de l'appel à projet « Programme 12 »*
- *Intervention à l'Université d'Avignon auprès des étudiants en géographie*



10 JURY et COMMISSION



En accompagnement de ses missions d'assistance ou de permanence en mairie qui sont toujours assurées avec une approche pédagogique, le CAUE mène différentes actions de diffusion de la connaissance et de promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale auprès de différents publics. Les élus locaux et les professionnels sont toujours présents pour participer à ces moments d'échanges conviviaux élaborés en partenariat avec divers organismes régionaux ou départementaux.



MISSIONS menées en **2025**

JURYS :

- Carpentras : Espace Auzon
- Le Pontet : Centre technique municipal
- Communauté de communes Sud Luberon : Crèche intercommunale à Mirabeau
- Hôpital de Montfavet : Concours de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation du Bâtiment Les Cèdres

COMMISSIONS :

- Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS)
- Villes et Villages fleuris : jury départemental
- Jardins remarquables : groupe de travail
- Label Parc+
- Commission locale Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) : L'Isle-sur-la-Sorgue, Pernes-les-Fontaines, Orange, Carpentras et Ménerbes



11

ASSISTANCE ARCHITECTURALE

Le conseil architectural auprès des maîtres d'ouvrage et des collectivités territoriales constitue le cœur de métier des CAUE. Depuis sa création, le CAUE de Vaucluse assure pleinement cette mission de service public aux côtés du Parc naturel régional du Luberon, délégataire, dans la quasi-totalité des communes du Département. Ces rencontres (a minima mensuelles) constituent toujours des moments forts de pédagogie et d'échange avec les particuliers, les professionnels, mais aussi les élus et les agents en charge de l'urbanisme dans les communes et intercommunalités.

L'ASSISTANCE ARCHITECTURALE DU CAUE

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les mairies doivent être en mesure de recevoir les demandes de permis de construire de manière dématérialisée. Un pétitionnaire peut ainsi saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, dans une démarche simplifiée et sans frais. Les communes de plus de 3500 habitants, outre la saisine par voie électronique, ont également l'obligation de disposer d'une « téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme ».

Le CAUE, soucieux d'un service de proximité en communes, s'est adapté à cette nouvelle pratique et propose également aux communes de télétransmettre leurs dossiers pour les traiter à distance. Les conseillers en architecture du CAUE restent également disponibles pour rendre le service en se rendant sur place, et continuent d'assurer les rendez-vous physiques avec les porteurs de projets.

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON

Le CAUE délègue au Parc la mission d'assistance architecturale sur une partie de son territoire. Celle-ci est effectuée par

des architectes conseillers.

Des réunions de coordination sont programmées régulièrement et notamment avec les services de l'État (UDAP) pour s'assurer d'une bonne cohérence des avis.

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Face aux enjeux climatiques, il est indispensable d'adapter l'habitat ancien aux exigences de confort et réglementaires actuels, qu'il s'agisse de confort thermique (d'hiver) comme de confort estival. Cette rénovation ne peut-être l'application normée de dispositifs industriels prédéterminés et doit s'adapter d'une part au comportement (hygrométrie, inertie) du bâti ancien et d'autre part au contexte patrimonial et paysager (la question de l'isolation par l'extérieur) de chaque projet. À l'heure de l'accroissement des effets du dérèglement climatique, il est, pour nous, capital de préconiser aux porteurs de projet de dépasser tant les normes actuelles que les exigences des financeurs qui restent à notre sens bien insuffisantes pour affronter les dramatiques canicules à venir.

Pour cela, il est pour nous indispensable d'aborder cette question après visite sur place, avec une vision globale d'architecte sur chacun des projets.

EXPERIMENTATION DE PERMANENCES GROUPÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COVE

En 2025, sur le territoire de la Cove a été mise en place une expérimentation de permanences de proximité groupées hebdomadaires. Ainsi, des permanences ont été déployées dans quatre points d'accueil (Beaumes-de-Venise, Bédoin, Malaucène, et le siège de la Cove), où tout pétitionnaire de la Cove peut prendre rendez-vous pour y rencontrer notre architecte-conseil.

Cette nouvelle méthode de travail a permis d'offrir une meilleure réactivité dans le traitement des demandes, et a renforcé le lien entre l'architecte-conseil et les services instructeurs de la Cove. Ces permanences, entièrement dédiées au rendez-vous physiques, sont complétées par un traitement des dossiers de droit à l'urbanisme par voie de dématérialisation, la Cove ayant mise en place une plateforme de dépôt.

Les permanences supplémentaires, à la sollicitation des communes qui souhaitent disposer davantage de présence de l'architecte-conseil, ont été maintenues, l'architecte se déplaçant alors en communes au titre de ces missions conventionnées.

Programme
d'**ACTIONS**
2026

- Assistance architecturale des communes

- Partenariat avec la DDT et l'UDAP

- Journée inter-équipes «Cultures communes» avec l'AURAV, l'UDAP, la DDT, les Parcs Naturels Régionaux Luberon et Ventoux et les architecte et paysagiste conseils de l'État





ASSISTANCE ARCHITECTURALE DU CAUE

Camille Pinet, secteur 1
Céline Andréault, secteur 2
Margaux Simonin, secteur 3
Stéphanie Passebois, secteur 4
Camille Frobert, secteur 5
Marie-Anne Saint-Paul, secteur 6
Laetitia Boniface-Poidras, secteur 7
Damien Mercier, secteur 8
Hamza Kerar, secteur 9
Damien Caron, secteur 10
Hugues Berinchy, secteur 11

ASSISTANCE ARCHITECTURALE DÉLÉGUÉE AU PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON

0 2,5 5 10 Kilomètres

Pour toute information, les sites :
www.caue84.fr ou www.parcduluberon.fr
vous donneront les références souhaitées.



BUREAU

Présidente :
Corinne Testud-Robert

Vice-Président :
Pierre Gonzalvez

Vice-présidente :
Noëlle Trinquier

Trésorier :
Alexandre Roux



ADMINISTRATION

Directeur :
Matthieu Lardière

Gestion et comptabilité :
Anne Charpentier

Secrétariat :
Sylviane Chaillon
Claudine Noël



ARCHITECTES CONSEILLERS

Céline Andréault
Hugues Bérinchy
Laetitia Boniface-Poidras
Damien Caron
Camille Frobert
Hamza Kerar
Damien Mercier
Marie-Anne Saint-Paul
Margaux Simonin
Stéphanie Passebois
Camille Pinet



CHARGÉS DE MISSION PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

Melvin Dupont, paysagiste
Marc Jadot, géographe
cartographe
Marie Keraudren, paysagiste
Isabelle Rigaud, paysagiste

CHARGÉS DE MISSION EN ARCHITECTURE

Camille Frobert, architecte
Damien Mercier, architecte du patrimoine



www.caue84.fr